

---

**Assemblée réunie**      **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

---

**Date réunion**            **18 juillet 2023**

---

**Date de convocation**   **11 juillet 2023**

---

**Organisée par**           **Le Maire**

---

**PARAVY Jean-Claude**

**CORMIER Philippe**

**REVEL Daniel**

**PICARD Marie-France**

**DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre**

**COUDURIER Françoise**

**MESTRALLET Nadège**

**KREBS Jean-Marie**

**Participants**

**BUHAGIAR Annie**

**CORDIER Alain**

**COUTURIER Annick**

**DELABEYE Thierry**

**FRIOT Pierre-Yves**

**GROS Gilbert**

**GUICHERD Nicolas**

**JARRET Benoît**

**MARECHAL Céline**

---

**Pouvoirs**

**LABBAY Catherine à DELABEYE Thierry**

**MOREL BIRON Odile à REVEL Daniel**

**PITAVAL Cyril à KREBS Jean-Marie**

**PUGNOT Bertrand à CORMIER Philippe**

---

**Absents/excusés**

**KIJEK Muriel**

**ROUX Floriane**

---

**Diffusion**                **Le conseil municipal, le site**

---

**Prochaine réunion**      **Septembre**

---

**Secrétaire de séance : REVEL Daniel**

---

<b>Rédacteur :</b>	<b>Fabienne BERNARD</b>
--------------------	-------------------------

## **PLAN :**

<b>1. Ordre du jour</b>	<b>3</b>
1.1 Approbation du Compte-Rendu du 15 juin 2023	3
1.2 Approbation du plu de la commune deleguée de Saint-Genix-sur-Guiers	3
1.3 Admission en non-valeur	4
1.4 Décision modificative n°2	5
1.5 Communication sur l'engagement d'une procédure de décharge de fonction	5
1.6 Point Petites Villes de Demain	6
1.7 Dossiers des communes déléguées	6
1.8 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal	6
<b>2. Compte-rendu des Commissions</b>	<b>6</b>
2.1 Affaires scolaires ( <i>Marie-France PICARD</i> )	6
2.2 Travaux et Prévention des Risques ( <i>Jean-Pierre DREVET</i> )	7
2.3 Vie associative et Culture ( <i>Jean-Marie KREBS</i> )	7
2.4 Affaires Sociales ( <i>Françoise COUDURIER</i> )	8
<b>3. Actualités intercommunales</b>	<b>8</b>
<b>4. Questions diverses</b>	<b>8</b>
4.1 Calendrier	8

## **1. Ordre du jour**

### Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 15 juin 2023 (L 2121-15 du CGCT)
- Approbation du PLU de la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers
- Admission en non-valeur
- Décision modificative n°2

### Points à aborder :

- Petite Ville de Demain
- Dossiers des Communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

## **POINTS SOUMIS A DELIBERATION**

### **1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JUIN 2023**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2023 a été diffusé.  
Aucune remarque n'a été formulée en retour. Le conseil l'adopte.

#### *Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 21*

### **1.2 APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-GENIX-SUR-GUIERS**

Le Maire rappelle

- la délibération du conseil municipal en date du [5 avril 2017](#), prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation prévue à l'article L103-4 du code de l'urbanisme ;
- les débats du conseil municipal en date du 31 janvier 2019 et du 20 février 2020, sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- la délibération du conseil municipal en date du [23 juin 2022](#), arrêtant le projet de PLU et dressant le bilan de la concertation ;
- l'arrêté municipal n° 2022-73236-1-449, en date du [21 octobre 2022](#), mettant le projet de PLU à l'enquête publique ;
- le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du [14 novembre 2022](#) au [14 décembre 2022](#), l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur.

Il rappelle

- que les observations issues de l'enquête ont été examinées en Commission du PLU le 13 mars 2023 ;
- que le dossier du PLU à approuver a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux avant la dernière réunion du conseil , le 15 juin dernier ;

- que le conseil a estimé, le 15 juin, ne pas pouvoir voter et a demandé un délai d'étude et une ultime réunion avec le cabinet chargé du dossier ;
- que cette réunion s'est tenue le 28 juin, les explications ont été données sur les réécritures traduisant les observations faites notamment par les personnes publiques associées ;
- qu'il convient maintenant de conclure cette longue procédure d'élaboration de cette révision.

Le Maire indique que la durée d'application d'un PLU est en général de l'ordre de 10 ans mais que du fait des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) fixés par la loi Climat et Résilience de 2021, une nouvelle révision devrait avoir lieu avant ce délai. La modification du SRADET, document régional, est en cours. Cette modification va entraîner la révision du SCOT qui elle-même va entraîner la révision des PLU.

Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Daniel REVEL déplore qu'aucun emplacement réservé n'ait été prévu sur le tracé de la future déviation vers le collège La Forêt.

Céline MARECHAL signale qu'elle va voter contre. Elle déplore le manque de pédagogie du cabinet d'urbanistes, son positionnement parfois trop directif et que le devoir de conseil n'a pas été pleinement rempli. Certaines remarques n'ont pas été prises en compte.

Nadège MESTRALLET va dans son sens pour ce qui est du manque de pédagogie et signale qu'elle a le sentiment que le document n'est pas complètement abouti.

Le Maire rappelle qu'une réunion de « formation » a eu lieu à la suite des élections municipales de 2020, afin que les nouveaux élus soient mis au courant des objectifs, des contraintes, de la procédure, ... mais que peu d'élus y avaient assisté. Il est vrai que la plupart des réunions étaient en journée.

Au terme de ces observations, le maire met au voix la délibération d'approbation de la révision du PLU, qui est adoptée.

*Délibération :*

*Contre : 1 (Céline MARECHAL)*

*Abstention : 2 (REVEL Daniel et MOREL BIRON Odile)*

*Pour : 18*

### **1.3 ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'état des produits locaux pour lesquels les services du Trésor Public n'ont pu obtenir le recouvrement malgré les actions contentieuses engagées.

La liste 5649170633, arrêtée à la date du 18 juillet 2023, concerne une créance de 2008 pour la somme de 165.53 €. Cette créance étant assez ancienne, et la somme n'a pu être perçue malgré des poursuites effectuées par le Trésor Public.

La liste 5999230133, arrêtée à la date du 18 juillet 2023, concerne des créances liées à la cantine et à la facturation de l'eau et de l'assainissement. La somme irrécouvrable s'élève à 797.99 € (713.39 € relèvent de l'échec des poursuites et 84.60 € de créances de cantine éteintes liées à une décision de la commission de surendettement).

Après explications, le conseil municipal accepte la non-valeur de ces sommes.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 21*

#### **1.4 DECISION MODIFICATIVE N°2**

##### En recettes de fonctionnement :

Une vente de bois de la forêt communale de Saint-Maurice-de-Rotherens a rapporté 30 725.00 €

##### En recettes d'investissement :

Le Département a notifié 3 subventions pour un montant total de 64 005.00 €

- Sécurisation du chemin de Cupied
- Rénovation énergétique de la mairie (1ère tranche financière)
- Réfection des voies communales – Joudin/Layat/Carré

##### En dépenses d'investissement :

La commune déléguée de Grésin met en place des panneaux de signalisation non prévus au BP pour un montant d'environ 700.00 € (opération 2002).

Sur le programme voirie (opération 21), 43 500.00 € ont été votés au BP. La subvention accordée par le Département vaut pour une dépense de 70 000.00 € HT soit 84 000.00 € TTC. Il faut donc abonder la ligne de 40 500.00 €.

Pour équilibrer ces mouvements : abondement en réserves des comptes de dépenses « entretien et réparation de voiries » en fonctionnement et « installations, matériel et outillages techniques » en investissement.

Nadège MESTRALLET demande quels sont les travaux prévus dans le programme de rénovation énergétique de la mairie.

Le Maire indique que sont prévus l'isolation des combles, le changement des menuiseries extérieures et le remplacement de la chaudière.

Jean-Pierre DREVET signale que suite au contrôle périodique de la chaudière, une émission de monoxyde de carbone a été détectée. Une entreprise doit passer pour constater l'origine de cette émission.

Le changement de la chaudière, pour une chaudière gaz nouvelle génération, risque donc d'être prioritaire dans le dossier de rénovation de la mairie.

##### Délibération :

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 21*

### **POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION**

#### **1.5 COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECHARGE DE FONCTION**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les difficultés de fonctionnement interne du secrétariat général de la mairie, en lien avec l'arrivée du nouveau DGS : quelques maladroites dans les premiers temps et des rapports difficiles avec l'équipe d'adjoints.

Malgré deux réunions, les 29 septembre et 7 novembre 2022, la situation n'a guère évolué.

Depuis le début de l'année, l'intéressé est invité à rechercher un autre emploi, sans succès à ce jour.

Le maire a été amené à solliciter les conseils du Centre de Gestion et a pris des premières mesures de gestion interne puis à engager une procédure de décharge de fonction pour rupture de confiance. Cette procédure concernant l'emploi fonctionnel de DGS prévoit plusieurs étapes, encadrées par des délais.

Un entretien préalable a eu lieu le 11 juillet dernier, la convocation exposant les motifs de la démarche.

L'information de l'assemblée délibérante, ce jour, détermine la date d'effet de la décharge de fonction, à savoir le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois suivant la date d'information soit le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La décharge de fonction étant inscrite dans le dossier de l'agent, celui-ci a sollicité un report de la communication en septembre afin de pouvoir trouver plus facilement un autre emploi. Le Maire s'est engagé à faire part de cette demande et consulte donc les élus. Suite aux échanges au sein de l'assemblée, se dégage une position défavorable à cette demande, l'agent ayant déjà pu consacrer plusieurs mois à sa recherche. La communication faite est donc maintenue et figurera au procès-verbal.

Répondant à une question posée, le Maire est amené à préciser les conditions de rémunération applicables en fonction du congé de maladie actuel et des différentes étapes de la décharge de fonction.

### **1.6 POINT PETITES VILLES DE DEMAIN**

La réunion ORT avec AGATE a permis d'obtenir quelques outils mobilisables, un compte rendu de cette réunion sera diffusé dans les prochains jours.

Suites à la convention signée avec la CCVG pour apporter une aide aux « petits » porteurs de projets, le règlement financier et les modalités de l'aide sont en cours de mise au point au sein de la Commission économique de la CCVG.

Madame Mestrallet propose de mettre en place une commission municipale PVD. Une communication sera envoyée à tous les élus pour recenser les volontaires. La première réunion est prévue le 19 septembre 2023.

### **1.7 DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES**

Grésin

- Les luminaires ont été installées en mairie
- La pose des nouveaux volets de la mairie va débiter.
- Les travaux Sous le Cruet sont terminés
- Grésin en fête (environ 250 participants)

Saint Maurice de Rotherens

- Chemin de Cupied
- Fête du Mont Tournier (22 et 23 juillet)
- Festival des nuits d'été (31 juillet)

Saint-Genix-sur-Guiers

- Salon du livre le 23/07
- Nuits d'été le 04/08 au cinéma
- Marché du terroir le 24/08
- Vogue et concours de belote dernier week-end d'août
- Fête de la Terre le 27/08

### **1.8 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant

## **2. Compte-rendu des Commissions**

### **2.1 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)**

Réunion le 17 juillet avec 2 dossiers importants : le déroulement du pique-nique des scolaires et le SIVU du Mont Tournier.

#### Incident lors du pique-nique :

Rappel : le Bar des Sports est titulaire d'une Autorisation Temporaire d'Occupation (AOT) du Domaine Public, à laquelle est annexé un plan des lieux dont l'occupation est acceptée. Périodiquement, les installations débordent sur le domaine public extérieur à l'AOT. Diverses démarches amiables ont été entreprises pour tenter d'endiguer cet empiètement : réunions avec l'exploitant, lettre recommandée de rappels, ...sans beaucoup d'effet à ce jour.

Bien que prévenu en amont par le Maire, du passage des scolaires vers le lieu de pique-nique, le 7 juillet, les tables, chaises et barbecues empiétaient largement sur le passage, déclaré au ministère chargé de la jeunesse et des sports par les services de la CCVG.

Le responsable du bar des Sports, contacté par téléphone, n'a pas voulu que son personnel modifie ses installations. Le trajet des maternelles a dû être dévié et Mme Picard a donc appelé la gendarmerie : une patrouille est passée entre midi et deux.

Au retour, du matériel supplémentaire avait été installé. Nouveau trajet dévié et nouvel appel à la gendarmerie.

Le propriétaire a été convoquée à la gendarmerie, qui lui a fait un rappel de ses droits et des conséquences de ses actes.

Des échanges ont lieu quant aux démarches entamées par la commune, avec demande de précisions et de rappels sur les actions déjà menées.

Le Maire signale qu'au titre de la police du Maire, il est possible de retirer l'AOT mais se pose la question de la sanction en cas de non-respect. De plus, le but n'est pas de supprimer la terrasse mais d'en maintenir les limites définies.

Des discussions s'ouvrent sur le meilleur moyen d'agir, saisine du Préfet ou dépôt de plainte en gendarmerie. Il est demandé de ne pas en rester là concernant ce dossier suite à ces incidents.

#### SIVU du Mont Tournier :

Pierre-Yves Friot, délégué au SIVU explique que le Président du SIVU a signalé que les statuts devaient être modifiés suite à demande de la Préfecture, certains articles de loi mentionnés n'étant plus d'actualité. Il propose d'en profiter pour modifier la gouvernance du Syndicat : 2 représentants titulaires et 2 suppléants par communes membres du SIVU, la commune de Saint-Genix-les-Villages n'étant pas considérée comme commune membre (ce seraient les communes déléguées de Grésin et Saint-Maurice-de-Rotherens).

La question de la légalité et de la finalité de ces modifications sont débattues. Il est décidé de faire un courrier indiquant que la commune ne souhaite pas modifier le système de représentants actuel.

Le Président du SIVU a indiqué que la Région va supprimer le transport du midi de l'école de Grésin vers la cantine de Champagneux et que la CCVG envisage de déplacer la ludothèque, actuellement basée sur Grésin. Il propose donc de faire une cantine dans les locaux de la ludothèque.

Le bien-être des enfants serait certes amélioré mais de nombreuses questions se posent : les transports de midi des Regroupements pédagogiques ne sont pas supprimés et la ludothèque ne déménage pas, la salle est actuellement communale et polyvalente, l'accueil de maternelles nécessite d'étudier les aspects sanitaires, les coûts d'organisation du service et les effets pour la commune de l'indisponibilité de la salle. Un courrier reprenant ces éléments doit être adressé pour approfondir ce projet.

## **2.2 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)**

La réunion de la Commission est prévue le 24 juillet

## **2.3 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)**

Réunion des Associations le 5 juillet : diffusion prochaine des plannings d'occupation

#### **2.4 AFFAIRES SOCIALES (FRANÇOISE COUDURIER)**

Conseil d'Administration du CCAS le 12 juillet.

Adoption d'une décision modificative intégrant le nouveau virement du budget communal afin de pouvoir opérer les transferts des reliquats de reports au CIAS.

Non-valeur de plus de 15 000.00 € suite au décès d'une personne hébergée à l'EHPAD et au fait qu'aucune somme ne peut être récupérée sur la succession. Il a été décidé de déduire cette somme du transfert volontaire que le CCAS va mandater au CIAS.

Réunion choix des colis de fin d'année le 29 juillet.

#### **3. Actualités intercommunales**

Pas de sujet évoqué spécifiquement : les conseillers reçoivent les comptes-rendus

#### **4. Questions diverses**

##### **4.1 CALENDRIER**

Calendrier

Prochain Conseil municipal prévu : en septembre

La séance est levée à 22h30.